

ARTICLE 7

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées successivement par :

1. Le goal-average particulier (uniquement s'il y a eu que 2 équipes ex aequo).
2. Le goal-average général (3 équipes ex aequo ou plus)
3. Meilleure attaque.
4. Une série de 3 tirs au but. Si les 2 équipes sont toujours à égalité à son issue, celle-ci se prolongera jusqu'à ce que l'une d'entre elle l'emporte à la mort subite

En cas d'égalité à l'issue des rencontres des phases finales, **pas de prolongations**, il sera procédé à une série de **3 tirs au but**. Si les 2 équipes sont toujours à égalité à son issue, celle-ci se prolongera jusqu'à ce que l'une d'entre elle l'emporte à la mort subite.

ARTICLE 8 :

A l'issue des poules, les 4 premiers seront qualifiés pour les 1/8 de Finale.

Les classements de la 17^{ème} à la 28^{ème} (36^{ème} pour les U11) place seront établis selon les critères suivants :

1. Nombre de points
2. Meilleure attaque
3. En cas d'égalité, un tirage au sort aura lieu

- Pour les places de 17 à 20 seront concernées, les équipes classées 5^{ème} de chacun des groupes U11 et U13.
- Pour les places de 21 à 24 seront concernées, les équipes classées 6^{ème} de chacun des groupes U11 et U13.
- Pour les places de 25 à 28 seront concernées, les équipes classées 7^{ème} de chacun des groupes U11 et U13
- Pour les places de la 25 à 36, le même principe sera appliqué.

Pour le classement des équipes éliminées des phases finales, 8^{ème} de finale, ¼ de finale, ½ finale, il sera tenu compte des places acquises en poule de qualification.

ARTICLE 9

Les arbitres de champ sont ceux désignés par l'USSE

Pour chaque rencontre, les équipes désigneront un arbitre de touche.

Les règles de l'arbitrage sont celles du Football à 8 :

- Il n'y a pas de hors-jeu
- Les passes au gardien sont autorisées en U11 uniquement
- Le dégagement en 6 mètres se fait du point de penalty
- Le coup d'envoi et le coup de sifflet final sont gérés par le podium (en cas d'arrêt de jeu prolongé, l'arbitre pourra rajouter du temps)

Points particuliers

Le club organisateur

- se réserve le droit de trancher tous litiges éventuels non prévus par le règlement➤
- décline toute responsabilité en cas de vols ou accidents.

Tout au long de la journée, des stands seront à votre disposition : frites, saucisses, merguez, boissons, bonbons.

Amis sportifs, nous vous souhaitons à tous une bonne journée !